



Photovoltaïque : Troisième appel d'offres au Luxembourg

Description: Le Ministre de l'Énergie lance le troisième appel d'offres qui porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles centrales de production d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque au Grand-Duché de Luxembourg pour un volume total de 40 MW. L'appel d'offres est établi en application du Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables et notamment ses articles 27*bis*, 27*ter* et 27*quater*. Les soumissionnaires retenus bénéficient pendant quinze ans d'un contrat de prime de marché pour l'injection de l'électricité produite.

Date limite de dépôt des offres: 15 avril 2021

Principales conditions de participation:

- L'appel d'offres est divisé en cinq lots:
 - o Lot 1: Terrain industriel (puissance > 500 kW et ≤ 5 MW).
 - o Lot 2: Enveloppe extérieure de bâtiments (puissance > 200 et ≤ 500 kW).
 - o Lot 3: Enveloppe extérieure de bâtiments (puissance > 500 kW et ≤ 5 MW).
 - o Lot 4: Ombrières ou bassins d'eau (puissance > 200 et ≤ 500 kW).
 - o Lot 5: Ombrières ou bassins d'eau (puissance > 500 kW et ≤ 5 MW).
- La centrale doit être composée de nouvelles cellules photovoltaïques.
- Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il est en droit d'utiliser le site d'implantation proposé pour la centrale photovoltaïque (propriétaire, locataire, usufruitier, etc.).
- Le soumissionnaire doit être une personne physique ou morale ou un groupement de personnes physiques ou morales.

Les modalités détaillées de l'appel d'offres sont décrites dans un cahier des charges. Le cahier des charges est envoyé par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante:

PV@energie.etat.lu

Volume maximal de puissance à rémunérer: Lot 1: 10 MW; Lot 2: 7 MW; Lot 3: 13 MW; Lot 4: 3 MW; Lot 5: 7 MW.

Prix maxima à soumissionner: Lot 1: 87 €/MWh; Lot 2: 115 €/MWh; Lot 3: 110 €/MWh; Lot 4: 140 €/MWh; Lot 5: 135 €/MWh.

Attribution: Au meilleur prix

Réalisation: En principe la centrale doit être construite et injecter l'électricité dans le réseau dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la date d'attribution.